

Droit fiscal

J'aimerais pouvoir extraire des lois du Canada les diverses modifications apportées à la loi de l'impôt sur le revenu au cours des trois ou quatre dernières années. Je remarque que le député d'Edmonton Centre est présent dans la salle. Nous nous rappelons tous ce jour à la Chambre il y a quelques années quand il a réussi dans un effort surhumain à déchirer ce volume monumental, la nouvelle loi de l'impôt sur le revenu. Alors même que le député faisait cela, le ministre des Finances d'alors recevait sa récompense. Il est devenu président de la Commission canadienne des transports et il s'est tiré aussi mal de ce poste que du portefeuille des Finances. C'est ce qui peut arriver à notre ministre actuel. Je suis certain que le premier ministre songe à quelque chose pour lui. Même si la CCT est supprimée, on la remplacera par un autre organisme et on y trouvera une place pour le ministre des Finances. Je suis certain que le premier ministre se réjouira de le voir là.

● (2120)

M. Turner (Ottawa-Carleton): Revenons-en au sujet.

M. Baldwin: Sans craindre d'être contredit, je dis au comité que rares sont les personnes qui comprennent ces innombrables amendements. L'éminent député qui est assis près du ministre des Finances, je ne parle pas de son voisin de pupitre, est un des rares à la Chambre qui comprenne ce bill. Je me suis laissé dire que bon nombre de députés qui ont essayé de le comprendre, ont dû avoir recours à un psychiatre et que beaucoup sont internes. Je ne pense pas qu'il y ait une personne qui comprenne vraiment ce bill et c'est un de nos problèmes.

J'estime que l'adoption de cet article compromettra l'avenir de la confédération. Depuis le rapport Rowell-Sirois, les gouvernements fédéraux s'ingèrent de plus en plus dans des affaires de compétence provinciale. C'est ce qui est arrivé avec la loi sur le droit fiscal et les programmes généraux de bien-être et de sécurité sociale. Il est un peu étonnant qu'au moment même où les provinces sont écrasées par d'énormes charges financières dues aux programmes de sécurité sociale mis en œuvre par le gouvernement fédéral; ce dernier vienne leur dire de limiter leurs frais. Les provinces doivent engager des dépenses parce que l'État, qui est l'auteur de ces programmes, en a rejeté sur elles tout le poids.

L'adoption de l'article 4 imposerait aux Canadiens une attitude de conformité rigide peu propice au développement du Canada et à l'épanouissement des Canadiens. Je rejette le principe de l'État unitaire. Si nous en avions voulu un, nous l'aurions établi il y a un siècle. Je suis profondément irrité de la tentative du gouvernement d'établir un État unitaire en adoptant des mesures comme celle que nous débattons.

Se portant à la défense de mesures comme celles qui sont présentées dans ce bill et dans le bill relatif à l'administration du pétrole, le ministre des Finances et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont dit que lorsque les droits des provinces entraient en conflit avec ceux de l'ensemble de la population canadienne, les droits des provinces devaient céder la place à ceux de la population. Considérons cette déclaration, qui sonne bien et se lit bien.

[M. Baldwin.]

Que disent les ministres? Lorsqu'ils parlent de la population canadienne, ils veulent dire la population concentrée au centre du Canada. Il est évident que puisque la population de l'Ontario et du Québec est supérieure à celle du reste du pays, ses représentants pourront, grâce à leur supériorité numérique, faire adopter des programmes acceptables dans leurs provinces. Cela peut se faire, c'est vrai; mais on ne saurait le faire et conserver un système fédéral valable.

Si nous voulons vraiment un régime fédéral qui fasse respecter les droits de la population de toutes les régions de toutes les provinces, il faut respecter la constitution. Quand cette constitution dit que les richesses naturelles appartiennent à la population d'une province, ni le gouvernement fédéral actuel ni aucun autre ne peut, par des mesures comme celles-ci, enlever à la population d'une province ses droits de propriété et son droit de disposer de ses richesses comme elle l'entend.

Nos dirigeants provinciaux sont des gens raisonnables et honnêtes et lorsqu'ils participent à une conférence fédérale-provinciale, ils visent à des programmes et à des compromis dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens. Il en a toujours été ainsi, et cela exige du temps. On pourrait comparer cela aux différends industriels. Les parties se réunissent pour négocier, puis elles interrompent la séance et reviennent à nouveau. Je fais assez confiance aux dirigeants des gouvernements de notre pays, des gouvernements de nos provinces pour croire qu'il y a moyen d'arriver à de tels compromis.

Je signale au comité que cette unanimité ne se fera pas si le gouvernement fédéral fait adopter une mesure comme celle-ci, puis amorce les négociations en disant: «Cette loi fait partie du recueil des statuts; faites ce que l'on vous dit, sinon gare à vous». Ce n'est pas là une façon d'obtenir la compréhension voulue et les compromis permettant de résoudre ces difficultés. Il y a des Canadiens dans tous les coins du pays qui sont d'avis que si c'est là la façon d'agir du gouvernement fédéral, il est grand temps de renégocier les termes de la Confédération.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Je ne préciserai pas la façon dont on pourrait y arriver; ce pourrait être au moyen de votes pondérés, de modifications à l'autre endroit—auxquelles le député de Winnipeg-Nord-Centre consentirait peut-être—ou de modifications ici, grâce auxquelles le régime des partis, qui a été imposé à notre structure parlementaire depuis le début de la Confédération, pourrait être modifié de façon à assurer une plus grande indépendance. Cela pourrait se faire de bien des façons. Mais je déclare aux membres du comité qu'on continuera d'exiger des changements jusqu'à ce que les revendications deviennent si fortes qu'il faudra bien en tenir compte.

Vu les circonstances, ne serait-il pas raisonnable de la part du gouvernement de dire: Nous sommes disposés à différer la proclamation de ces articles répréhensibles et sujets à controverse, jusqu'à ce que nous ayons réussi, au cours de négociations avec les provinces, à trancher ces questions dans l'esprit d'entente qui s'impose si nous voulons survivre et prospérer et résoudre ces difficultés.